



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Vendredi 10 Mars 2023

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Amélie DANTAN, Marie-Thérèse THIERRY, Stéphane DÉCUYPÈRE, Samuel CRAMILLY, Nadine DEVAUX DIT LALANDE

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Cédric GODALLIER, Isabelle LEFEVRE, Dimitri BESNE (pouvoir donné à Bénédicte GODARD)

Secrétaire de séance : Samuel CRAMILLY

Était également présente : Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Tarifs communaux 2023
3. Subventions aux associations communales
4. Demande de subvention Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale secteur Duclair/ Le Trait
5. Acquisition de matériel d'espaces verts
6. Acquisition d'une autolaveuse
7. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Seine Logement
8. Reliures des registres d'État-Civil, des arrêtés et délibérations
9. Convention avec le Centre de Gestion pour des missions complémentaires – Autorisation de signature
10. Numérisation de l'État-Civil
11. Règlement local de Publicité intercommunal – Consultation des communes
12. Informations diverses

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance du 19 décembre et apporte des précisions sur les points abordés :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Autorisation de règlement des factures d'investissement 25% budget 2023
3. Validation du tableau des effectifs
4. Changement d'un chéneau sur la toiture de l'école maternelle – validation de devis :
⇒ Les travaux ont été effectués les 23 et 24 février. Il n'a pas été constaté de nouvelles fuites.
5. Dispositif Ad'Ap – Accessibilité de la salle polyvalente : validation de devis
⇒ Les travaux seront réalisés semaine 12.
6. Autorisation ester en justice : dossier d'urbanisme
⇒ Le dossier a été confié au cabinet d'avocats EMO, l'instruction est en cours.
7. Reversement de quête de mariage aux coopératives scolaires
⇒ Le versement a été réalisé en janvier 2023
8. Retrait de la délibération n°98-2022
9. Informations diverses

Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu de la séance du 19 décembre 2022 à l'unanimité.

2. TARIFS COMMUNAUX 2023

Monsieur le Maire expose qu'au vu de l'augmentation des tarifs de l'électricité, du temps passé par les agents communaux à l'entretien des salles communales et de certaines incivilités, il est proposé d'augmenter les tarifs des salles de 100€, avant d'appliquer un coefficient d'augmentation de 2%. Il est également proposé de doubler le tarif de la concession de 50 ans au cimetière avant d'appliquer le même coefficient d'augmentation, l'entretien du cimetière et le coût des reprises de concessions à planifier justifiant également cette augmentation.

Monsieur le Maire ajoute que ces propositions de tarifs sont dans la moyenne des tarifs des communes alentours.

Il est donc proposé le tableau suivant, les tarifs étant arrondis à l'euro inférieur, excepté pour la location de tables et chaises supplémentaires et les plaques funéraires :

	Tarifs 2022	Proposition de Monsieur le Maire	Tarifs 2023
Salle Des Fêtes / Hab.	301,92	401,92	409
Salle Des Fêtes / Hors com	395,76	495,76	505
SDF / Hab. (vin d'honneur)	149,94	249,94	254
SDF / Hors com (vin d'honneur)	209,1	309,1	315
Salle Poly / Hab	420,24	520,24	530
Salle Poly / Hors com	538,56	638,56	651
Salle Poly / Hab. (vin d'honneur)	245,82	345,82	352

Salle Poly / Hors com (vin d'honneur)	304,98	404,98	413
Location de tables	3,06	3,06	3,10
Location de chaises	1,32	1,32	1,35
Salle associations	126,48	226,48	231
Encarts pub 1/ème	41,82	41,82	42,00
Encarts pub 1/4	85,68	85,68	87,00
Encarts pub 1/2	177,48	177,48	181,00
Concession 50 ans	250	500	510
Concession columbarium 30 ans	868	868	885
Dispersion des cendres	52	52	53
Plaques 10 ans	115	25,03	50,06
Vacation police	15	15	15
Exhumation	54	54	55

Monsieur le Maire explique que la baisse du tarif pour les plaques d'identification du cimetière correspond à la volonté de représenter les coûts réels.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident cette proposition à l'unanimité.

Madame Carole MORETTI propose de justifier l'augmentation des tarifs dans le prochain bulletin communal.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose d'appliquer le coefficient d'augmentation de 2% également pour les subventions attribuées aux associations communales et présente le tableau suivant, les chiffres étant arrondis à l'euro inférieur, sauf pour les coopératives scolaires :

Proposition pour
2023

Montant de base	2021	2022	2%
Anciens combattants	489,00 €	498,78 €	508 €
30 Bornes	1 085,00 €	1 106,70 €	1 128 €
Coop. Élé. Par enfant	19,35 €	19,73 €	20,12 €
Coop. Mater. Par enfant	14,36 €	14,64 €	14,93 €
ASPF	5 441,00 €	5 549,82 €	5 660€
AGSP	1 524,00 €	1 554,48 €	1 585 €

Anciens	1 125,00 €	1 147,50 €	1 170 €
Sculpture	648,00 €	660,96 €	674 €
Activités féminines	508,00 €	518,16 €	528 €
CCAS	12 989,00 €	13 248,78 €	13 513 €
Boussole et sac à dos	324,00 €	330,48 €	337 €
APESP	530,00 €	540,60 €	551€
AFRD	489,00 €	498,78 €	508 €

Après en avoir délibéré, la proposition est validée à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que les subventions seront versées sur présentation d'un dossier comportant les bilans financiers et moraux et le compte rendu de l'assemblée générale des associations. Seul le CCAS est exempté de ces conditions.

4. DEMANDE DE SUBVENTION DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE SECTEUR DUCLAIR/ LE TRAIT

Monsieur le Maire présente la demande de l'association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale de notre secteur. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Carole MORETTI, adjointe aux affaires scolaires qui précise que les subventions sont reversées aux écoles du secteur pour les soutenir dans leurs projets. L'association est composée d'anciens professeurs des écoles qui sont également amenés à faire le lien entre les enseignants et les parents quand des tensions apparaissent.

La demande de subvention se calcule sur la base de 0,04€ par habitant, soit 52,88€ pour l'année 2022-2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à verser cette subvention.

5. ACQUISITION DE MATERIEL D'ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du cambriolage de l'atelier communal dans la nuit du 2 au 3 février dernier. Un véhicule, retrouvé depuis, et du matériel d'entretien d'espaces verts ont été dérobés.

Monsieur le Maire explique la nécessité de renouveler le matériel avant un remboursement des anciens appareils par l'assurance, la saison d'entretien extérieur de la Commune arrivant rapidement, soit 1 souffleur, 2 débroussailleuses et 2 tailles haies.

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

	NION JARDINS	PARCS ET	AUBER AMS
HT	2 292,50 €		2 379,34 €
TTC	2 751,00 €		2 855,21 €

Monsieur le Maire précise que les devis sont incomplets, le chiffrage d'un taille haie supplémentaire est nécessaire.

Après étude des devis et des prix de chaque matériel, les membres du Conseil Municipal donnent quitus à Monsieur le Maire pour demander un devis actualisé à l'entreprise Nion et de négocier les prix pour obtenir la meilleure offre. Le résultat sera présenté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

6. ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de remplacer l'autolaveuse de la salle polyvalente, hors d'usage. Cette machine date de la construction de la salle et n'est plus réparable.

Monsieur le Maire informe que deux sociétés ont été consultées : Nilfisk et Karcher.

Monsieur le Maire précise que le devis de l'entreprise Karcher est en attente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner quitus à Monsieur le Maire afin de sélectionner le devis le plus adapté au besoin de la collectivité.

7. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION SEINE LOGEMENT

Monsieur le Maire présente la demande de l'association Seine Logement sollicitant un renouvellement de l'adhésion de la Collectivité pour 2023.

La cotisation s'élève à 502,36€, soit 0,38 par habitant.

Les membres du Conseil Municipal valident ce renouvellement à l'unanimité.

8. RELIURES DES REGISTRES D'ÉTAT-CIVIL, DES ARRETES ET DELIBERATIONS

Monsieur le Maire explique que la législation impose de procéder à la reliure permanente des registres d'Etat-Civil, des arrêtés et des délibérations. Il est demandé l'accord des membres du Conseil Municipal pour faire appel à la société Eldrid Reliure qui est un partenaire historique, dans un souci d'harmonisation dans la présentation des registres.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition.

9. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Afin de faciliter le traitement des dossiers du personnel, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de ratifier une convention avec le Centre de Gestion de la Seine-Maritime afin de pouvoir bénéficier des missions optionnelles que le CDG propose, qui permettent de s'assurer de la conformité du traitement des dossiers et de conférer une certaine neutralité des solutions proposées, notamment pour le calcul des indemnités de départ en retraite des agents. Les missions sont payantes et facturées à la prestation.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent quitus à Monsieur le Maire pour signer la convention.

10. NUMERISATION DE L'ÉTAT-CIVIL

Monsieur le Maire explique que la numérisation des actes permet une mise en page optimisée des actes (1 par page) mais également la transmission des actes via COMEDec (COMmunication Electronique des Données d'État Civil). Cela facilite la transmission par voie dématérialisée des actes.

Les archives départementales proposent un service de numérisation mais qui serait un scan « classique », sans possibilité de porter des mentions aux actes, ce que Numérize et Sedi proposent.

Monsieur le Maire expose les devis suivants :

DEVIS POUR 2500 ACTES	NUMERIZE	SEDI
HT	2 440 €	2 846 €
TTC	2 928 €	3 415,20 €

Madame Carole MORETTI demande si le devis correspond à un forfait et si 2 500 seront suffisant pour numériser les archives de la Commune. Monsieur le Maire va se renseigner pour apporter la réponse au prochain conseil si tel n'était pas le cas.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis de la société Numerize et donnent quitus à Monsieur le Maire pour faire exécuter le contrat.

11. REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL – CONSULTATION DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est le règlement local de publicité intercommunal et précise que ce projet est majeur pour le territoire, portant les ambitions métropolitaines en faveur de la protection du cadre de vie, et qu'il a été arrêté par le Conseil Métropolitain le 12 décembre 2022.

Il est également rappelé que la Commune faisant partie du Parc des Boucles de la Seine, toute publicité est interdite sur le territoire communal. Seules les enseignes sont autorisées.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable au projet à l'unanimité.

12. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ **Vidéoprotection** : Le projet est très avancé. Axians déploie la fibre dédiée dans les prochains jours. Les panneaux vont être installés rapidement à chaque entrée de village. Le dispositif sera opérationnel dans quelques semaines.

- ❖ **Métropole Rouen Normandie** :
 - Des travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable sont prévus Ancienne Route de Rouen côté B, la réfection du revêtement est donc reportée de plusieurs mois.
 - Le revêtement de la route cimetière/ Vieux va être repris partiellement.
 - L'arrêté relatif à l'extinction de l'éclairage public sera finalement établi pour 23h-6h, sauf au niveau des salles Communales, qui seront allumés en permanence.
 - Un parking relais/covoiturage est en cours d'étude au niveau du Paulu, sur le parking désaffecté.
 - L'implantation de feux aux entrées du bourg est à l'étude afin de prévenir le flux de voitures supplémentaires qui sera amené par le nouveau lotissement « Clos de la Ferme ».

- ❖ **Conservatoire du Val de Seine** : Une révision des statuts est prévue. Il a été évoqué une suppression des quotas d'élèves par Commune inscrits, ce qui influencerait sur la participation financière versée au Conservatoire. Il a également été évoqué d'intégrer le coût des interventions musicales des écoles dans la participation annuelle. L'intervenante étant régulièrement absente, Monsieur le

Maire s'oppose à cette disposition. Si celle-ci était amenée à être adoptée, Monsieur le Maire suspendra les interventions musicales dans les écoles dans l'attente d'une clarification de la situation.

La séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,
Samuel CRAMILLY,

Wilfried DURIEU,

Carole MORETTI,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Bénédicte GODARD,

Marie-Thérèse THIERRY,

Amélie DANTAN,

Dimitri BESNE,

Arnaud NICOLLE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,

Cédric GODALLIER,